

Questions orales

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

La durée des conventions collectives est prolongée à compter de la date d'expiration mentionnée à l'égard de chacune à l'Annexe jusqu'au 31 juillet 1993 selon le projet de loi prévoyant le maintien des services postaux déposé aujourd'hui par le ministre du Travail.

Est-ce que le ministre peut nous garantir aujourd'hui que la Société canadienne des postes va respecter à la lettre chacune des clauses de la convention collective, car depuis plusieurs mois, certains dirigeants de Postes Canada à Ottawa et à Québec n'ont pas respecté les employés de la région de l'Abitibi?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes, tout comme le syndicat, doit toujours respecter la convention collective. C'est un contrat contraignant, et les deux parties doivent en appliquer les dispositions. Je suis sûr que cela se poursuivra.

* * *

LA YUGOSLAVIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question pour la Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Comme le sait la ministre, la situation en Croatie dégénère, et des centaines de personnes meurent chaque jour. Ce matin, le secrétaire général des Nations Unies a communiqué un rapport très alarmant comme quoi des pays membres de l'ONU feraient peu de cas de l'embargo sur les armes à feu décrété par cet organisme.

La ministre demandera-t-elle à notre ambassadeur à l'ONU, qui est maintenant dégagé de certaines tâches, d'exhorter le Conseil de sécurité à se réunir immédiatement pour examiner ce rapport du secrétaire général et discuter des mesures que les Nations Unies pourraient prendre pour que cesse de couler le sang d'innocentes victimes dans cette région?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aux Nations

Unies et avec d'autres organisations de la Communauté européenne, le Canada travaille activement à ramener la paix et la stabilité dans ce pays qui connaît actuellement de terribles perturbations.

C'est nous qui avons présenté la première demande au conseil de sécurité. C'est grâce à nous, au départ, qu'il s'est penché sur la question.

Notre ambassadeur aux Nations Unies n'a pas cessé et ne cessera pas de préconiser une intervention internationale. Quant au Canada, il a tout fait; il a notamment offert des ressources supplémentaires pour la surveillance du processus de paix. Nous sommes en contact avec la Communauté européenne, qui se préoccupe principalement de ce dossier. Nous faisons l'impossible pour régler ce terrible problème et ramener une certaine stabilité dans la région.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il y a environ trois semaines, la ministre a déclaré que le Canada allait consulter ses partenaires des Nations Unies et de l'Europe pour déterminer les mesures à prendre, notamment la possibilité de décréter un embargo économique rigoureux.

Comme le carnage se poursuit, il me semble que trois semaines sont plus que suffisantes pour tenir des consultations urgentes. La ministre peut-elle annoncer aujourd'hui que le Canada est désormais disposé à appuyer officiellement la demande en vue de l'application d'un embargo économique contre la Yougoslavie, afin de mettre un terme aux combats, à l'effusion de sang et à ce conflit?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous n'avons jamais cessé de chercher activement une solution au problème de la Yougoslavie. Nous n'avons jamais cessé de le faire. Depuis la dernière fois qu'on nous a posé une question à ce sujet, nous sommes restés en contact avec l'Europe et les Nations Unies.

Dans certains milieux, on craint vraiment qu'un embargo économique nuise aux personnes qu'on cherche à aider en prenant une telle mesure. Quand on analyse ce qui se passe actuellement à Dubrovnik et dans certaines autres régions de la Croatie, on se dit qu'un embargo économique ne contribuera pas à résoudre le problème. Ce qu'il faut, pour mettre fin aux combats, c'est que l'armée yougoslave cesse d'attaquer et de cerner la population et d'appliquer des embargos à des endroits comme Dubrovnik.